## ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO

Arrêté de police N° 54/ 2018 du 09 JUILLET 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du lavage de voitures organisée par la Maison Pour Tous de GUESNAIN, le mercredi 08 août 2018 sur la place Roger Salengro.

## ARRETE

- ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le mercredi 08 août 2018 de 09H00 à 17H00 sur une partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif du lavage automobiles.
- ARTICLE 2 Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous
  Madame la Directrice Générale des Services
  Monsieur le Responsable des services techniques
  Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
  de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
  l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 09 juillet 2018

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée, C.AMADEI

